



FEDER - 5.06 : Création et extension d'usines de potabilisation de l'eau

1- PRESENTATION DE LA FICHE ACTION ET DES CRITERES DE SELECTION

Le Programme Opérationnel Européen FEDER 2014-2020 a été approuvé le 11 décembre 2014 et les critères de sélection des programmes par le Comité National de Suivi (CNS) le 30 avril 2015.

La **fiche action 5.06** du PO FEDER 2014-2020 vise à réaliser des équipements de traitement de l'eau destinés à une meilleure potabilisation de l'eau de consommation devant répondre aux normes en vigueur.

Elle permet de soutenir les projets selon les critères ci-après :

Descriptif technique : Réalisation et extension de stations de potabilisation (sous réserve de la protection effective de la ressource, à savoir procédure administrative menée à terme et travaux de sécurisation effectués).

Statut du demandeur : Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), sociétés publiques locales, régies dotées d'une personnalité morale et de l'autonomie financière.

Critères d'éligibilité

- existence d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable de moins de 5 ans,
- projet mature (DCE travaux),
- territoire à fort enjeu sanitaire,
- équipements de potabilisation dimensionnés pour des zones de distribution regroupant plus de 5 000 habitants.

Taux de subvention

Taux pivot de 70 % (60 % FEDER, 10 % contrepartie nationale) modulé en fonction du prix de l'eau et des revenus imposables.

Critères de modulation :

*** prix de l'eau** :

- + 5 % si l'écart entre le prix de l'eau pratiqué par la commune où se situera l'ouvrage est de plus de 10 % supérieur à la moyenne Réunion
- 5 % si l'écart entre le prix de l'eau pratiqué par la commune où se situera l'ouvrage est de plus de 10 % inférieur à la moyenne Réunion

*** revenus imposables** :

Majoration du taux d'aide de 5 % supplémentaires pour les communes dont les revenus imposables moyens par habitant sont inférieurs à la moyenne réunionnaise

Plafonds : néant

Plan de financement de l'action

NB : le taux de participation des partenaires est indiqué par rapport au taux pivot de 70 %

Dépenses éligibles	Subvention totale	EUROPE (FEDER)	Contrepartie nationale (Région, Etat, OLE)	Bénéficiaire
100%	70%	60%	10%	30%

Investissements générateurs de recettes

Le plan de financement de l'action est à calculer net de recettes, au sens de l'article 61 du Règlement Général :

- pour les projets dont le coût total est supérieur à 3 millions d'euros, le bénéficiaire effectue le calcul des recettes nettes actualisées de l'opération,
- pour les projets dont le coût total est inférieur à 3 millions d'euros, un taux forfaitaire de recettes nettes de 25 % est appliqué.

2 - POINT D'AVANCEMENT DE LA MESURE

Bénéficiaire	DOSSIER	Mt éligible retenu	FEDER programmé	Région programmé
5-06	Potabilisation de l'eau		45 930 000,00 €	
SALAZIE	Réalisation d'une unité de potabilisation multi-sites	1 329 315,75 €	930 521,03	132 931,57 €
BRAS PANON	Station de potabilisation	3 641 817,00 €	2 185 090,20	364 181,70 €
SAINT LEU	Station potabilisation de MADURAN	9 823 448,63 €	5 894 069,18	982 344,86 €
		TOTAL	9 009 680,41 €	1 479 458,13 €
		DISPONIBLE	36 920 319,59 €	

3 – STATION DE POTABILISATION DE DIORE

La commune de Saint-André est alimentée en eau potable à partir de deux types de ressources, souterraines et superficielles :

- les eaux souterraines proviennent de 3 forages situés sur la commune de Saint-André (forage Dioré, forage Terre Rouge 1 et forage Terre Rouge 2) ;
- les eaux superficielles proviennent de 3 captages sur la commune de Saint-André (Bras Mousseline, Citronniers, Petit Trou) et un captage sur la commune de Bras-Panon (Bras des Lianes).

Actuellement, l'eau brute est prélevée et ne subit aucun traitement spécifique ; seule une désinfection au chlore est réalisée avant distribution de l'eau potable vers les usagers. Or les ressources superficielles sont sujettes à d'importantes variations de la qualité de l'eau, notamment lors des épisodes pluvieux : le principal paramètre impacté est la turbidité de l'eau qui peut atteindre des valeurs très importantes. En l'absence de traitement spécifique, la commune de Saint-André n'est alors pas toujours en mesure de délivrer une eau potable conforme à la réglementation à partir de ses ressources superficielles.

Dans ces cas-là, la commune utilise prioritairement l'eau brute souterraine provenant des forages, qui fonctionnent alors au maximum de leur capacité. Cependant, en fonction de la demande, le fonctionnement sur les seuls forages ne suffit pas et l'appoint des eaux de captage de surface devient indispensable. Il est donc nécessaire pour la commune de fiabiliser sa filière « eau de surface ».

Face à ce constat, et suite à la mise à jour de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) en 2013, la commune de Saint-André souhaite engager un programme d'amélioration et de sécurisation de la desserte en eau potable sur son territoire. Cela intègre la mise en conformité de ses installations de production d'eau potable.

L'objectif final de la collectivité est donc de mettre en place une unité de potabilisation de l'eau brute superficielle issue du captage de Bras des Lianes. Cela afin d'assurer qualitativement et quantitativement l'alimentation en eau potable de la population, sur la base des recommandations de l'Agence Régionale de Santé - ARS (niveau de qualité A2).

Un réservoir de stockage d'eau associé d'une capacité de 3 000 m³ est prévu.

Le coût estimatif global des travaux est fixé à 9,1 M€ HT.

Le dossier n'a pas encore été déposé auprès du GU IDDE mais les échanges avec le porteur de projet et son AMO permettent de raisonnablement penser que ce projet est éligible à la fiche action 5-06 du FEDER. Le montant des subventions sera déterminé après l'instruction mais devrait être de l'ordre de 60 à 65 % de FEDER et 10 % de contrepartie nationale (Etat ou Région) déduction faite des recettes nettes.